



DOSSIER DE PRESSE

Page 1

27 juin 2016

L'IDEA dresse un bilan positif des avancées réalisées ces dernières années en matière d'assainissement des eaux usées

Afin de rencontrer les exigences tant wallonnes qu'européennes en matière de bon état des masses d'eau, l'IDEA poursuit activement la mise en œuvre des investissements, au travers de la SPGE, en matière d'assainissement des eaux usées.

De nombreux chantiers ont été initiés ou finalisés il y a peu, tels que les nouvelles stations d'épuration d'Havré, Le Roeulx Sud, Obourg et Erbisoeul. Par ailleurs, de nombreux autres projets sont d'ores et déjà programmés sur le territoire du Cœur du Hainaut.

Petit rappel historique ...

Constituée en 1956 afin d'assurer le démergement de la vallée de la Haine, l'IDEA a ensuite rapidement développé les missions nécessaires en vue d'assurer l'assainissement des eaux usées et a alors mis en œuvre progressivement un réseau de stations d'épuration (Wasmuël, Seneffe, Frameries, etc.).

En 2000, le Gouvernement wallon décidait de la mise en place de la Société Publique de Gestion de l'Eau, la SPGE, société anonyme de droit public chargée à l'échelle de toute la Région wallonne de la mise en place d'une gestion coordonnée du secteur de l'eau et du financement de ce dernier. Elle est également chargée de l'application rapide des directives européennes, plus spécialement de la directive de 1991 relative au traitement des eaux usées urbaines résiduaires imposant à chaque pays membre l'obligation d'épurer celles-ci dans des délais fixés. En concertation avec les autres partenaires de l'eau, elle s'occupe prioritairement de l'assainissement des eaux usées et de la protection des captages ainsi que des eaux de baignade.

Cette accélération du rythme d'assainissement s'est vue réalisée notamment au travers de deux outils : d'une part, les programmes quinquennaux d'investissement, permettant une visibilité à long terme et la planification du financement et du développement des infrastructures d'assainissement à faire réaliser par les organismes d'assainissement agréés (OAA), tels que les collecteurs, les stations de pompage et les stations d'épuration et, d'autre part, les contrats d'agglomération, signés avec les communes et les OAA afin d'organiser les investissements en égouttage.



DOSSIER DE PRESSE

Page 2

L'IDEA, organisme d'assainissement agréé (OAA) pour le Cœur du Hainaut

L'intercommunale IDEA est active tout au long du cycle de l'eau sur un territoire de 25 communes¹ réparties sur 5 sous-bassins hydrographiques, soit par ordre d'importance la Haine, la Senne, la Dendre, la Sambre et l'Escaut-Lys.

En tant qu'organisme d'assainissement agréé par la SPGE, l'IDEA est chargée de la conception et de la gestion des stations d'épuration collective sur le territoire de ses communes associées. A ce jour, elle exploite 28 stations d'épuration représentant au total une capacité d'épuration de plus de 500.000 EH.

En 2015, l'IDEA a épuré plus de 41 millions de m³ d'eaux usées avant un rejet vers le milieu naturel via ses installations dont près de 19 millions de m³ d'eaux uniquement via la station d'épuration de Wasmuël.

Aujourd'hui, **le taux d'équipement actuel de la zone IDEA est de l'ordre de 90 %.**

La majorité des stations aujourd'hui en exploitation sont certifiées EMAS, ce qui garantit une gestion durable des installations et souligne l'engagement de l'IDEA à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Le contentieux européen

Une des Directives européennes concernées² impose des échéances en matière d'assainissement des eaux usées des agglomérations en fonction de leur taille.

Le contentieux européen porte notamment sur le non-respect des dates imposées par cette Directive en ce qui concerne la collecte et/ou le traitement des eaux usées.

Trois contentieux ont été identifiés en Belgique, soit :

- le « Contentieux 1 » pour l'assainissement des agglomérations de plus de 10.000 EH, lié à l'échéance du 31/12/1998 ;
- le « Contentieux 2 » pour l'assainissement des agglomérations de moins de 10.000 EH, lié à l'échéance du 31/12/2005 ;
- le « Contentieux 3 » relatif à l'assainissement en zone de protection d'un site de baignade.

En ce qui concerne le « contentieux 1 » (agglomération de plus de 10.000 EH), tous les ouvrages concernés dans la zone IDEA sont achevés et fonctionnels.

En ce qui concerne le « contentieux 2 », (agglomération de plus de 2.000 à 10.000 EH) plusieurs ouvrages doivent encore être mis en service pour mettre certaines agglomérations de la zone IDEA en conformité. Il s'agit des agglomérations de Feluy Nie-pré, Godarville et Sirault.

¹ Soit les communes de Anderlues, Binche, Boussu, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Colfontaine, Dour, Ecaussinnes, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Lens, Le Roeulx, Manage, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Seneffe et Soignies.

² Directive eaux résiduaires urbaines 91/271/CEE, directive cadre sur l'eau 2000/60/CE et directive baignade 2006/7/CE.

Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement de la Région Mons-Borinage-Centre

Siège Social et Administratif : Rue de Nimy, 53 - B-7000 MONS - Belgium - Tél. 32 (65) 37 57 11

Adresse Internet : <http://www.idea.be>

Toute la correspondance est à adresser au Siège Social



DOSSIER DE PRESSE

Page 3

Programme d'investissements

Le financement de l'égouttage est assuré par la SPGE et par les communes tandis que les travaux d'assainissement sont intégralement pris en charge par la SPGE. L'IDEA gère ensuite pour le compte de cette dernière la réalisation des études, les procédures de marchés publics ainsi que le suivi des chantiers et ensuite l'exploitation des ouvrages.

Depuis 2000, les différents programmes d'investissements, budgétisaient un investissement de près de 2.000 millions € rien que dans l'assainissement en Région wallonne dont près de 190 millions € dans la zone IDEA. A l'issue de ces 15 années, l'IDEA a pu mettre en œuvre la plupart des chantiers programmés représentant un investissement total de 185 millions €.

Ces programmes d'investissements orientent bien évidemment les priorités d'assainissement en fonction des obligations des directives européennes en s'attendant notamment à assurer une mise en conformité des agglomérations aussi rapidement que possible et à atteindre les objectifs environnementaux relatifs aux masses d'eau de surface, aux masses d'eau souterraine ou aux agglomérations ayant un impact sur les zones protégées (zones de baignade, Natura 2000, vulnérables, sensibles et de captage) au sens de la Directive cadre sur l'Eau 2000/60/CE.

Malgré tous les efforts d'intégration des projets, la réalisation des chantiers programmés se confronte souvent à des difficultés administratives et techniques diverses (négociations des emprises, réalisation des marchés publics, obtention des permis, intempéries, avenants, etc.) qui occasionnent des retards de mise en œuvre.

Cependant, de nombreux moyens ont été mis en œuvre et se poursuivent encore aujourd'hui afin d'atteindre, comme le prévoit la Directive Cadre-Eau, un bon état des masses d'eau. Si l'ensemble des énergies des différents acteurs de terrain est requise afin de rencontrer les objectifs fixés par l'Europe, ne perdons pas de vue qu'il s'agit avant tout d'une nécessaire contribution à l'amélioration de l'environnement et au développement durable de la région.

Les chantiers/projets en cours

Concernant l'exécution et la surveillance des chantiers des stations d'épuration et des réseaux de collecte, les activités de l'Intercommunale IDEA en 2015 se sont concentrées sur les agglomérations entre 2.000 et 10.000 EH faisant l'objet du contentieux 2 et pour lesquels les travaux devaient être terminés pour fin d'année.

L'année 2015 aura notamment vu la concrétisation des projets d'assainissement (réseau de collecte et/ou station d'épuration) des entités :

- d'Havré (6.000 EH) ;
- d'Ecaussinnes (collecteur phase 2 – 5.000 EH) ;
- d'Estinnes (collecteurs – 2.800 EH) ;
- de la Samme à Manage (collecteurs – 1.250 EH).



DOSSIER DE PRESSE

Page 4

L'année 2015 aura vu la poursuite/finalisation des chantiers de :

- Feluy (5.000 EH) ;
- Godarville (3.000 EH) ;
- Hennuyères (3.000 EH) ;
- Sirault (3.000 EH) ;
- démarrage du chantier de Casteau (3.000 EH).

Les dossiers suivants ont été finalisés et mis en adjudication en 2015 :

- assainissement de Casteau (3.000 EH) ;
- collecteur et station de pompage de Thieu (2.000 EH) ;
- installation de réception et de traitement des gadoues et traitement des odeurs à la station d'épuration de Wasmuël.

Pour les études relatives à l'assainissement, les projets et avant-projets suivants ont été réalisés :

Projets :

- collecteur et station de pompage du Fiévet (1.450 EH) ;
- collecteur et station de pompage de Maurage (9.000 EH) ;
- collecteur et station de pompage du Bois du Roy à Binche (200 EH) ;
- station d'épuration de Trivières phase 2 (extension de 19.000 à 40.000 EH) ;
- parc de réception des curures à la station d'épuration de Wasmuël.

Avant-projets :

- collecteur de Genly (850 EH) ;
- collecteur du Menu Bois à Binche (1.000 EH) ;
- collecteur de la Haine – Quartier des Groseillons à Saint-Vaast (800 EH) ;
- collecteur et station de pompage de la cité de l'Olive à Morlanwelz (200 EH).

Il reste à ce jour environ **40 stations de moindre capacité à construire** pour couvrir l'entièreté des zones d'assainissement collectif de l'IDEA.

Les stations programmées (prioritaires) sont notamment :

- Angre (Honnelles) 1.200 EH ;
- Aulnois (Quevy) 1.200 EH ;
- Fayt-le-Franc (Honnelles) 1.200 EH ;
- Givry (Quévy) 1.500 EH ;
- Haulchain (Estinnes) 1.500 EH ;
- Lombise (Lens) 450 EH ;
- etc.



DOSSIER DE PRESSE

Page 5

Zoom sur les stations d'épuration d'Hennuyères et de Godarville

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'investissements visant à équiper les agglomérations d'installations de collecte et de traitement des eaux usées, l'IDEA a achevé il y a peu les travaux d'aménagement des nouvelles stations d'épuration d'Hennuyères à Braine-le-Comte et de Godarville à Chapelle-lez-Herlaimont.

Ces ouvrages, repris dans le cadre du contentieux 2, disposent d'une capacité de 3.000 EH (équivalent-habitant). Ces installations, semblables au niveau conception technique, traitent les eaux usées des habitants des entités d'Hennuyères et de Godarville situées dans les sous-bassins de la Senne et de la Sambre.

Après avoir transité via le réseau d'égouttage et ensuite via les collecteurs, les eaux usées sont ensuite épurées au travers de multiples procédés mécaniques, physiques et biologiques avant d'être rejetées dans les cours d'eau de la Favarge et du Castia.

L'Intercommunale IDEA a assuré dans le cadre de ces projets les missions d'auteur de projet (études, surveillance de chantier, etc.).

Ces deux chantiers de stations d'épuration ont été précédés par la pose de plus de 6 km de collecteurs au sein des deux entités ; ces derniers sont aménagés de manière à suivre autant que possible les pentes naturelles et à permettre un écoulement gravitaire des eaux sales vers les ouvrages d'épuration. Deux stations de pompage ont néanmoins dû être aménagées afin d'assurer le relevage des eaux usées là où cela s'avère nécessaire.

Pour les deux ouvrages, une réflexion approfondie visant à intégrer au mieux ces installations dans l'environnement naturel a été menée ; des écrans de verdure entre la station et les habitations ont notamment été aménagés.

Ainsi, la station d'épuration d'Hennuyères présente la particularité de disposer d'une noue, soit une zone d'immersion temporaire qui se présente sous la forme d'un fossé profond et large, végétalisé, présentant notamment un grand intérêt biologique au travers d'un biotope naturel.

Enfin, la station de Godarville permettra à terme d'assurer également une protection de la zone de baignade de la Marlette à Seneffe (Centre nautique Adeps situé en aval du Canal).

Quelques chiffres clés :

- Capacité de traitement : 3.000 EH ;
- Budget : 2,3 millions € (hors collecteurs), financés intégralement par la SPGE ;
- Collecteurs d'adduction de la station d'Hennuyères : 4 km, soit 2,45 millions € (financés intégralement par la SPGE) ;
- Collecteurs d'adduction de la station de Godarville : 2,5 km, soit 1,8 million € (financés intégralement par la SPGE).

Contacts :

IDEA – Mme Emilie Zimbili, Responsable Communication – 0496/57.65.91.

Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement de la Région Mons-Borinage-Centre

Siège Social et Administratif : Rue de Nimy, 53 - B-7000 MONS - Belgium - Tél. 32 (65) 37 57 11

Adresse Internet : <http://www.idea.be>

Toute la correspondance est à adresser au Siège Social